



LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Ce Journal paraît tous les jours excepté le lundi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — Affranchissemens pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. — On s'abonne à Lyon, rue Saint-Dominique, passage Couderec au deuxième étage; à PARIS, chez M. SAUTARD, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

LYON, 13 septembre 1827.

Les premières listes d'électeurs et de jurés et les tableaux supplémentaires qui ont été affichés les vingt-cinq août et cinq septembre ont été réimprimés. Les personnes qui auraient besoin de se les procurer en trouveront des exemplaires au bureau du Précurseur.

— Deux des membres les plus distingués de la chambre des pairs, M. le duc de Choiseul et M. le comte Portalis sont en ce moment dans nos murs. M. de Choiseul loge à l'hôtel de Provence, et paraît devoir séjourner quelque tems à Lyon.

— Hier, un malheureux voiturier descendait, avec un tombeau chargé, la côte St-Sébastien. S'y étant pris trop tard pour eurayer sa voiture, elle se mit en mouvement. Il se précipita aussitôt pour la retenir; mais il fut renversé et tué par le choc. On parvint à arrêter la voiture, sans autre accident.

— On lit dans la *Gazette universelle* au sujet du synode diocésain: « L'un d'eux (les procureurs), à l'occasion d'une bulle de Benoît XIV, ayant fait profession de gallicanisme, quelques applaudissemens se sont fait entendre dans un coin de la salle; mais un mouvement général de tout le reste de l'assemblée les a interrompus sur-le-champ. »

Nous avons dit le contraire en parlant de la même solennité, sur la foi de l'un des ecclésiastiques qui y avaient assisté.

— On mande de Bordeaux:

La société d'émulation commerciale tiendra, au Waux-Hall, demain lundi, 10 septembre courant, à six heures et demie du soir, une séance publique. Dans cette séance, elle décernera une médaille d'or au meilleur mémoire qui lui a été présenté sur la question suivante: *Quelle est la branche d'industrie manufacturière la plus susceptible de prospérer dans le département de la Gironde?*

— La cour royale, chambre des mises en accusation, dans son audience du 7 de ce mois, a renvoyé devant la cour d'assises du département de la Gironde, 1° le nommé Louis Dubreuil fils, charretier, prévenu de meurtre et de tentative de meurtre sur des employés de l'octroi. Le même arrêt a mis Dubreuil père en liberté; 2° le nommé Jean Bouvier, cordonnier, prévenu de meurtre sur la personne d'un aubergiste de Bègles; 3° le nommé Gilles Jacquier, négociant failli, contumax, prévenu de banqueroute frauduleuse et de faux en écriture de commerce.

— Un événement affreux a eu lieu près de Toulouse dans les épreuves que l'artillerie exécute depuis quelques jours au village de St-Martin-du-Touch.

Un mortier de douze à la Gomer venait de recevoir les onze livres de poudre qui formaient la charge, et les canonniers, à leurs postes, en avant de la bouche, se disposaient à placer la bombe, lorsque cette poudre s'est soudainement enflammée.

Deux hommes, y compris le sergent chef de pièce, ont été tués sur le coup, trois autres horriblement mutilés. Ces malheureux ont été transportés à l'hôpital; deux d'entre eux ne survivront probablement pas à leurs blessures.

On ignore au juste la cause de cette funeste explosion, dont les exercices de tir ne fournissent que bien peu d'exemples. Il est à croire néanmoins que quelques parcelles enflammées du roseau d'étoupe seront restées dans la lumière, puisque la charge n'a pris feu qu'un instant après avoir été placée et étendue dans le fond du mortier.

Il est dans les manipulations de poudre des événemens au-dessus de la prudence humaine, et que ne sauraient prévenir ni la surveillance active autant qu'éclairée d'un ancien sous-officier qu'on avait attaché exprès à chaque mortier, ni les soins constants, ni l'examen minutieux des officiers d'artillerie, toujours si consciencieux dans l'exercice de leurs fonctions.

— La gendarmerie a repris dernièrement dans le pays Basque un forçat, condamné aux travaux forcés à perpétuité, qui s'était évadé des bagnes de Rochefort. C'est un très-bel homme, encore à la fleur de l'âge; écoutons-le raconter lui-même son aventure.

« J'étais, dit-il, à travailler sur le bord de la mer avec trois autres compagnons d'infortune; un jour, accablé par les fumées du vin et la chaleur d'un soleil ardent, le garde chargé de nous surveiller s'endormit. Depuis long-tems je méditais des projets

de fuite; je résolus de profiter de cette occasion, mais des fers pesans embarrassaient nos pieds; un de nos camarades était armé d'une énorme hache, je mets ma jambe sur une grosse pièce de bois, et lui prescrivis d'en asséner un coup vigoureux sur les chaînes dont je voulais à tout prix me délivrer. L'entreprise était périlleuse; la moindre maladresse pouvait m'estropier à jamais; mais que ne peut le désir de la liberté!... J'eus le bonheur de voir mes fers tomber en éclats et se briser comme du verre. Aussitôt je fais subir à mes compagnons la même opération avec un égal succès; nous prenons la fuite dans diverses directions; j'ignore quelles furent les suites de leur évacion. Quant à moi, je traversai la France, je revis mon pays natal, et de là je passai en Espagne. J'entrai au service d'un maître riche et humain auquel je ne tardai pas à m'attacher et qui, en retour de mon zèle, m'accorda sa bienveillance. Je vivais chez lui heureux et tranquille, je sentais renaître dans mon cœur ce penchant vers le bien dont je ne m'étais écarté qu'une seule fois, lorsqu'une soir que j'ai toujours tendrement aimée me fit savoir qu'elle était dangereusement malade et qu'elle demandait à me voir avant de mourir. J'hésitai long-tems; le soin de ma propre sûreté me retenait en Espagne: les sentimens de la nature m'appelaient en France: je partis.... Fatal voyage! à peine arrivé sur le territoire français, je rencontre trois gendarmes; ils me demandent mes papiers, je n'en avais pas; je me nomme pour habitant d'un village voisin; ils seignent d'ajouter foi à mes paroles et me laissent passer. Tout-à-coup, et lorsque j'étais sans défiance, ils s'élancent sur moi, et malgré mes efforts ils m'attachent avec des cordes; conduit d'abord dans les prisons de St-Palais et ensuite de Pau, je voulus me donner pour déserteur, mais on ne tarda pas à me reconnaître; la fatale empreinte fit le reste.... Je vais retourner au bagne; des fers plus pesans, un cachot infect, voilà ce qui m'attend. Une vie entière, une vie qui peut être bien longue à mon âge va s'écouler dans les souffrances, et pour comble de tourmens, ajoute en frémissant le galérien, je n'ai pas vu ma sœur. »

ASSISES DU RHONE.

Séance du 12 septembre.

Delphine Cladière avait déjà été poursuivie par la justice comme soupçonnée d'avoir fait périr le fruit qu'elle avait porté dans ses entrailles. Mais la justice n'avait que des soupçons..... Delphine fut acquittée.

Au mois de juillet dernier, la fille Cladière avait dans son sein le fruit d'une nouvelle faute; elle était sur le point d'accoucher, et cependant elle avait tellement dissimulé son état que les personnes avec qui elle demeurait ne s'en doutaient pas.

Le dimanche, 8 juillet, la fille Cladière s'occupait à broder chez la femme Colin, qui l'avait recueillie pour lui apprendre cette profession. Tout d'un coup elle se lève: « Je vais voir, dit-elle, si mon fiancé est chez moi », et elle se retire dans sa chambre.

Le même jour, la femme Colin et une de ses voisines, la femme Sautard, voulurent aller dans le jardin. Pour cela il faut traverser la chambre de Delphine; on frappe long-tems à la porte: « Je ne puis y aller, crie Delphine, je suis malade. — Ouvrez », seulement, répond la femme Colin, nous ne voulons qu'aller au jardin. »

Delphine alors se lève; son état d'abattement, sa pâleur frappent la femme Colin et la fille Sautard. « — Qu'avez-vous? — Ce n'est rien, ce sont des coliques. Peut-être le grand air me fera du bien. » Et elle se traîne dans le jardin sur les pas de ses voisines.

Un instant après, la jeune fille se rend, sous quelque prétexte, au cabinet d'aisances placé à l'extrémité du jardin. Mais bientôt des cris partent de ce lieu. Ce sont ceux d'un enfant nouveau né..... Ils cessent.....; se font entendre une seconde fois, cessent encore..... Ils avaient, dit l'accusation, cessé pour toujours!

La femme Colin et la fille Sautard découvrent alors l'horrible mystère. Elles se retirent frappées d'épouvante.

Le lendemain la fille Cladière se présente chez la femme Colin. — Vous êtes une malheureuse, lui dit cette dernière. Del-

phine essaye en vain de se justifier : « Ce que vous avez entendu, » dit-elle, ce sont les cris d'un chat. » Une contestation assez vive s'engage entre les deux femmes et la fille Sautard qui survient.

Pendant la femme Colin a fait confidence de ce qui s'est passé à un de ses voisins, et de confidence en confidence la rumeur parvient jusqu'à M. le commissaire de police de l'arrondissement de la Croix-Rousse, qui exhorte sous main la fille Cladière à lui faire l'aveu de son crime (1). Celle-ci se rend à cette invitation; elle se fait accompagner par la femme Colin, chez M. le commissaire. Là, elle retrace toutes les circonstances de cet horrible événement : « Elle est accouchée, dit-elle, sur le siège du lieu d'aisances; elle a comprimé, chez son enfant, l'organe de la voix pour empêcher ses cris d'être entendus. La nuit, elle est venue extraire l'enfant de la fosse d'aisances. Elle a porté le cadavre dans sa chambre; il y est encore. » Aussitôt le commissaire requiert les médecins au rapport, MM. Faivre et Biessy, de procéder à l'autopsie cadavérique. Cette opération donne pour résultat que l'enfant a vécu, qu'il est né bien conformé, qu'il a respiré, et qu'il a été étouffé par l'application d'un corps sur la bouche.

La fille Cladière est arrêtée. Amenée à la salle d'arrêt de l'Hôtel-de-Ville, elle s'écrie : « Je suis une gueuse ! c'était mon intention de détruire mon enfant, je voulais prendre un coup de coude pour l'éventrer. »

Telles sont les circonstances qui ont amené la fille Cladière sur les bancs.

L'accusée a 25 ans; sa figure est douce, ses paroles entrecoupées peuvent à peine être entendues. Elle verse des larmes abondantes.

Elle nie la plupart des circonstances de l'acte d'accusation, même les plus indifférentes.

Après l'audition des témoins, dont les dépositions confirment, pour chacun d'eux, la part qu'il a prise dans les faits que nous venons de rapporter, M^e Menestrier obtient la parole. Le défenseur discute le procès-verbal des médecins, dont il combat les conclusions, et qui, suivant lui, n'offre pas dans tous les cas cette certitude seule propre à fonder une déclaration de culpabilité. Certaines circonstances de l'accusation paraissent aussi au défenseur d'une invraisemblance complète. Enfin, son système tend à présenter la mort de l'enfant dont est accouchée la fille Cladière, comme le résultat d'un accident indépendant de la volonté de la mère.

Mais cette défense n'a pu prévaloir contre les éléments si terribles de l'accusation. A six heures du soir, MM. les jurés ont fait leur déclaration par laquelle ils ont prononcé la culpabilité de l'accusée.

La cour alors délibérant sur la peine, a fait l'application de la loi de juin 1824, qui permet aux juges de substituer les travaux forcés à perpétuité à la peine de mort.

En conséquence, Delphine Cladière a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

PARIS, 11 septembre 1827.

Le bruit s'était répandu hier, parmi les employés et les détenus de Bicêtre, que l'assassin de la bergère d'Ivry, Ulbach, devait être exécuté aujourd'hui. Lui seul l'ignorait; il avait assisté aux offices et pratiqué tous les devoirs religieux auxquels il s'est accoutumé depuis son séjour dans les prisons. Il y a environ quinze jours qu'il a fait sa première communion, et, depuis cette époque, il avait encore une fois approché de la Sainte-Table. On lui a laissé passer la nuit dans sa chambre, sans employer à son égard de précautions extraordinaires. Vers six heures du matin, il s'est éveillé, et a demandé au gardien son livre de prières. Un quart d'heure après, un jeune homme appartenant à une société de bienfaisance est venu voir Ulbach, lui a adressé des exhortations, et sans lui annoncer son sort, il s'est mis avec lui en prières. A sept heures, un huissier, accompagné de gendarmes, s'est présenté pour conduire à la Conciergerie Ulbach, à qui en ce moment on a mis la camisole de force. Le jeune homme, qui n'avait cessé de lui prodiguer des consolations, est monté avec lui dans la cariole. On assure que dans tout ce trajet, Ulbach a tenu la conduite la plus édifiante. Sa ferveur ne s'est pas démentie à son arrivée à la Conciergerie, où l'aumonier de la prison lui a prodigué des secours spirituels. Vers quatre heures, Ulbach est monté avec le respectable ecclésiastique dans le charriot fatal. Ses jambes étaient affaiblies, et ses traits étaient décomposés; cependant il avait refusé de prendre un mouchoir trempé de vinaigre que lui présentait l'exécuteur. Arrivé au pied de l'échafaud, il s'est mis à genoux, a fait ses dernières prières, et est monté avec assez de fermeté. Quelques instans après il n'était plus.

— M. le comte de Corbière, ministre de l'intérieur, est arrivé hier à Paris, à trois heures, le télégraphe lui ayant transmis à Lille la nouvelle de l'état désespéré de son fils. Le jeune Corbière, atteint d'une affection de poitrine grave, a reçu jeudi der-

nier l'extrême-onction. Son état laisse à peine une lueur d'espoir.

— Une aventure singulière fait en ce moment le sujet de toutes les conversations à Dublin : Une jeune personne de dix-huit ans est accusée d'avoir enlevé un jeune homme de quinze ans, fils d'un des premiers avocats de l'Irlande. La pension de ce jeune homme était voisine de la maison de campagne de la demoiselle, ils eurent occasion de se voir, et furent bientôt épris d'un amour violent l'un pour l'autre. Le dénouement de cette intrigue fut un voyage à Gretna-Green, où ils furent mariés par le fameux forgeron qui préside aux unions clandestines. Des officiers de police, envoyés par les parens, arrêterent nos fugitifs en Angleterre et les ramenèrent à Dublin. La demoiselle, comme prévenue d'enlèvement et de séduction de mineur, a été tenue de fournir deux sûretés de 100 liv. sterling chacune, et une caution de 200 liv. sterling. L'âge des parties et leur position sociale excitent au plus haut degré l'attention publique.

— Au mois de juin dernier, M. le baron de Montgenet et M. Crosnier, directeurs du théâtre de la Porte-Saint-Martin, s'étant aperçus qu'un commerce illicite de contremarques faisait entrer chaque jour au parterre un nombre de spectateurs hors de proportion avec celui des billets payés, prirent des mesures pour découvrir les auteurs de ces invidiosités. Par leur ordre, un colporteur nommé Lamy se laissa conduire chez un traiteur de la barrière des Trois-Couronnes, par un des contrôleurs nommé Hadancourt. Pendant le repas, qui fut très-long, car il dura trois heures, le déjeuner ayant été immédiatement suivi d'un dîner, Hadancourt raconta la manière dont il s'y prenait avec un autre contrôleur, le sieur Morand de la Rosière, pour frustrer la caisse. Le festin se termina par un *toast* à la distribution des contremarques. A ce signal, MM. de Montgenet et Crosnier, qui écoutaient la conversation dans un cabinet voisin, en sortirent. Hadancourt, consterné, avoua ses torts, en signa l'aveu par écrit, et obtint des directeurs du théâtre la promesse qu'ils n'exerceraient pas de poursuites, sous la seule condition qu'il leur fournirait des preuves contre les infidélités du sieur Morand. Ces preuves ayant été acquises, Morand fut seul dénoncé; mais, malgré les efforts et même le désistement de M. de Montgenet, Hadancourt fut compris dans la procédure. Il a été, ainsi que Morand, amené aujourd'hui devant la cour d'assises, le fait ayant été qualifié de vol commis par des serviteurs à gages.

M^e Laterrade, avocat d'Hadancourt, s'est particulièrement attaché à démontrer que les deux contrôleurs n'étaient point des domestiques, mais des employés aux appointemens de trois et de quatre cents francs par an. Il a soutenu ensuite qu'en les supposant coupables, ils n'auraient point commis un vol, mais un simple abus de confiance, puni d'une manière beaucoup moins grave.

M. Bérard-Desglageux, avocat du Roi, s'est opposé à ce que la question d'abus de confiance fût ajoutée, et elle n'a point été posée par la cour. Les jurés ayant écarté la question de domesticité, les deux accusés ont été condamnés pour soustraction frauduleuse, savoir : Hadancourt à un an, et Morand de la Rosière à deux ans de prison.

— On écrit de Troyes, le 9 septembre :

» Mardi dernier, de onze heures à minuit, un violent orage, accompagné de fortes détonations, a éclaté sur notre ville, et la foudre est tombée dans la rue Beau-Boucher, sur une maison qui fait le coin du rempart. Après avoir laissé les traces de son passage dans les deux étages supérieurs, le fluide électrique a renversé le sieur Mangout, au moment où il ouvrait la porte du rez-de-chaussée donnant sur le rempart. La dame Mangout, sa mère, qui était à quelques pas de lui dans cette pièce, fut renversée par la même commotion, et tous les deux restèrent pendant quelque tems sans connaissance. Le sieur Mangout a eu les cheveux de derrière la tête brûlés. Et ce qu'il y a de singulier, c'est que les pantoufles qu'il avait à ses pieds ont été déchirées et tailladées en plusieurs endroits, sans qu'il ait éprouvé d'autre accident que l'ongle de l'orteil enlevé. La dame Mangout n'a reçu aucune blessure.

— Un journal annonce qu'on organise en régiment une partie des militaires portugais cantonnés dans l'arrondissement de la Rioja, dans lequel se trouvent près de 9,000 réfugiés portugais, dont 6,000 militaires. Il paraît que le nombre de ceux qu'on équipe, et auxquels on donnera probablement bientôt des armes, est d'environ 3,000. Ils seraient, dit-on, destinés à servir de garde d'honneur à l'infant don Miguel pendant son séjour à la cour d'Espagne, auprès du roi son oncle et de ses sœurs.

(Courrier français.)

— La corvette russe, commandée par le baron Wrangel, est arrivée dernièrement en Angleterre après avoir fait le tour du monde. Le voyage a duré deux ans. Le docteur Kyber, qui accompagnait l'expédition comme naturaliste, a rapporté avec lui beaucoup d'objets d'histoire naturelle d'une grande rareté, il a même su conserver vivantes plusieurs plantes jusqu'ici inconnues. Le seul malheur arrivé pendant le voyage, c'est la mort de trois hommes et un officier tués par les sauvages des îles des Marquesas. Le baron Wrangel est le même officier qui, accompagné du docteur Kyber, a exploré la côte du nord-est de l'Asie, depuis la rivière Koryma jusqu'au détroit de Behring.

(1) Peut-être ne faut-il pas être trop scrupuleux sur les moyens que la police emploie pour découvrir les crimes. Cependant nous ne pensons pas que l'intérêt public puisse faire excuser, même à l'égard des assassins et des voleurs, cette tactique d'arracher des aveux des personnes soupçonnées, en leur laissant entrevoir l'impunité pour prix de leur franchise.

Ce dernier voyage du baron Wrangel fournit une nouvelle preuve de la perfection à laquelle sont parvenus les chronomètres de MM. Parkinson et Frodsham. Le gouvernement russe avait acheté pour ce voyage deux de ces instrumens. L'un d'eux perdait au tems moyen une demi-seconde par jour, et perd maintenant une seconde et trois dixièmes de seconde. L'autre chronomètre gagnait une seconde et demie par jour, et n'a jamais, jusqu'à ce moment, gagné plus de trois secondes et huit dixièmes. Le baron Wrangel ajoute que son navire n'était pas propre à essayer les chronomètres; comme il est très-petit, et en conséquence exposé à avoir un grand mouvement à la mer. Les chronomètres en question sont en mer depuis deux ans.

— Le *Spectateur oriental* annonce, sous la rubrique d'Alexandrie 2 juillet, que le vice-roi d'Égypte donne toute son attention à la marine. Il a créé une école de marine, une autre de chirurgie et de médecine, un hôpital et un dépôt. Il a aussi l'intention d'organiser un établissement d'artillerie et une école d'ingénieurs. L'école de marine comptait à la date ci-dessus une centaine d'élèves.

— Deux navires anglais, l'*Adventurer* et le *Beagle*, font le relevé des côtes de l'Amérique méridionale, d'après les ordres du gouvernement britannique. Ils sont partis de Monte-Video dans le mois de novembre, et après avoir essayé de fort mauvais tems, ils sont arrivés au mois de janvier dans le port Famine, où l'*Adventurer* est resté jusqu'à la première semaine d'avril pour examiner la côte orientale du détroit, pendant que le *Beagle* faisait le relevé de l'entrée occidentale. On a trouvé sur les côtes du détroit deux races distinctes d'hommes, les fameux Patagons, qui habitent cette partie de la côte septentrionale qui s'étend à l'orient du Cap-Negro, et ces tribus vagabondes, dites Indiens ou Fuegiens, qu'on rencontre en petit nombre dans les pays qui s'étendent entre les Cap-Negro et Victoires sur toutes la côte de Fuego.

La première fois qu'on a rencontré les Patagons, ils étaient à cheval au nombre de 20, dont 3 ou 4 femmes; l'aînée de ces femmes avait à peu près 40 ans: les autres pouvaient en avoir 15. Les hommes étaient très-jeunes: ils étaient habillés de fourrures.

M. King, capitaine de l'*Adventurer*, en débarquant sur la côte, les a trouvés à cheval; ils sont restés immobiles comme des statues pendant qu'il les approchait. Quant il fut arrivé auprès d'eux, il prit un médaillon, et le pendit autour du cou de la plus âgée des femmes. Cette femme dit aussitôt au capitaine King, en espagnol, et en lui montrant une des filles *da uno a la muchacha*: le capitaine King lui a donné en conséquence un médaillon, et alors tous sont descendus de cheval, excepté la femme et le mari.

Pendant qu'ils étaient à cheval, les Patagons avaient paru au capitaine King et à ses gens être d'une race gigantesque; mais dès qu'ils eurent quitté leurs chevaux, on fut détrompé, et il résulte des observations de ce capitaine que le commodore Byron s'est trompé, ou que la race des géans patagons a dégénéré depuis leurs communications avec les Espagnols.

Le Patagon de la plus grande taille que les Anglais aient rencontré d'abord, n'avait que six pieds anglais, les autres avaient en général cinq pieds dix pouces d'Angleterre. Ils n'étaient pas bien proportionnés; les formes gigantesques de leurs corps et de leurs têtes leur donnaient l'air, quand ils étaient assis, d'être bien plus grands qu'ils ne l'étaient en effet.

Les Anglais ont trouvé ensuite à Gregory-Baye 150 Patagons, dont la moitié hommes. Il y en avait très-peu qui eussent plus de six pieds, et on n'en a trouvé qu'un seul qui eut six pieds un pouce et trois quarts; ils étaient tous mal proportionnés, ayant des corps énormes, mais des jambes et des pieds fort petits; on en a trouvé dont la poitrine avait 4 pieds un pouce et un huitième de tour. Ce qui fait connaître le peu de proportion entre leur corps et leurs jambes, c'est que les officiers et marins anglais ayant fréquemment eu occasion de monter les chevaux de ces Patagons, ont trouvé les étriers beaucoup trop courts.

Le capitaine Stokes du *Beagle* a trouvé au Cap-Galland, sur le haut d'une des montagnes qui avoisinent le port, des papiers encore lisibles, laissés par Bougainville en 1767, et par Corduba, en 1789.

EXTERIEUR.

FRONTIÈRES D'ESPAGNE.

Vallée de Carol, le 4 septembre.

Toutes les nouvelles que nous recevons de l'intérieur de la Catalogne s'accordent à dire que les *mécontents* occupent toute la ligne depuis Montcade jusqu'aux montagnes qui se trouvent en face des deux Cerdagnes.

La maison de Paul Miralda de Manresa, à qui l'on demandait une forte somme, après plusieurs conférences tenues à ce sujet, est parvenue à se rédimer, moyennant quatre mille piastres. Il paraît que les *mécontents* exercent un pouvoir despotique sur les individus soupçonnés d'attachement au pacte constitutionnel. Quant aux français trouvés voyageant dans l'intérieur de la province, on nous assure qu'ils ne sont point maltraités; qu'ils trouvent même sûreté et protection, et que sur leur demande, on leur accorde une escorte.

Des hommes arrivés récemment des environs d'Aignolade prétendent que dans cette direction, ou en serait venu aux mains, et qu'ils auraient entendu à leur passage un feu très-vif de mousqueterie.

Toujours mêmes inquiétudes et mêmes angoisses dans la Cerdagne espagnole. Le gouverneur de Puycerda n'a point quitté la ville, mais il aurait cru prudent de faire enlever ses effets et de les mettre en lieu de sûreté.

— A l'occupation de Berga et de Manresa a bientôt succédé celle de Vich, place d'une grande importance dans les circonstances actuelles. Le bruit court qu'il y a été organisé une junte provisoire de gouvernement. Toutefois il n'est encore parvenu à cet égard aucune notion positive; mais il ne faudrait point en être surpris, d'après les progrès rapides que l'insurrection a faits en très-peu de jours. La correspondance annonce des particularités qui décelent un grand état de sécurité, égalé seulement par une audace inouïe du côté opposé.

La garnison de Berga, et les habitans qui ont fui avec elle, ont été poursuivis l'épée aux reins et des horreurs ont été commises. Nous apprenons de la haute frontière que le nombre des *agraviados* s'accroît de jour en jour. On en voit, ou en rencontre sur tous les points. En vain cherche-t-on à s'expliquer les causes de l'inaction où restent les autorités de la province, comme on l'a déjà vu par la proclamation du capitaine-général, que le précédent courrier avait fait connaître. Suivant les calculs établis sur ce qui a été rapporté, on fait monter à plus de huit mille le nombre des insurgés réunis en masses, ou dispersés par bandes dans la province. Il est question dans leurs rangs, d'une attaque vigoureuse et prochaine de la part des troupes du roi; mais quoi que l'on dise à cet égard, ils sont sans appréhension.

Une proclamation a été répandue, imprimée en placard. Elle est sans date et signée d'un chef de parti nommé *Castan*. Cet écrit ne ressemble à rien qui soit de l'administration civile ou militaire. Au milieu de ces grandes phrases on trouve un appel aux armes pour défendre les droits de la religion, foulés aux pieds de la manière la plus indigne, et ceux du trône que l'on voit blessés dans tout ce qu'ils ont de plus sacré. La restauration de 1823 n'a été qu'un instant de bonheur pour l'Espagne. Bientôt le roi a été dominé par d'ambitieux intriguans. Les emplois dans toutes les branches de l'administration publique et de l'armée ont été abandonnés à des négros, à des ennemis de la monarchie. *Il faut les chasser*, est-il dit, mais on n'ajoute pas, *pour nous mettre à leur place.*

Ce chef de parti (*Castan*) se tenait à Olot où les gardes urbaines suivaient sa bannière. Une adresse également imprimée, publiée et affichée, indique assez clairement leurs intentions. Les selliers de cette ville sont occupés nuit et jour pour le service de la cavalerie; on prend les chevaux partout où l'on en trouve; s'il n'y a que des selles ou des brides, on les prend aussi et l'on ne paie rien nulle part.

— Le 28 août, un ancien chef de guerillas de la guerre de l'indépendance, nommé Mariano Durand, se rendit à Castillon de Empurias, à la tête de trois à quatre cents hommes, enleva les armes qu'il put trouver, fit payer la solde à sa troupe, et en partit la nuit suivante en se dirigeant vers les villages de la marine. De semblables mouvemens ont eu lieu sur d'autres points de la côte, et presque partout l'importation du blé et du tabac a été permise, ce qui dans l'état de pénurie que l'on éprouve généralement, ne peut qu'accroître le nombre des partisans de la faction.

Le 30 du même mois, le colonel du troisième léger, est arrivé à Castillon de Empurias à huit heures du matin. On a vu par ce qui précède que les *mécontents* en étaient partis la nuit précédente. Il s'est immédiatement rendu à Figueras avec sa troupe, consistant en cinq cents hommes d'infanterie et trente hommes de cavalerie.

M. le maréchal-de-camp Caamano, gouverneur de Figueras, a été chargé du service de la police du corrégiment, le 31 août, en remplacement de M. Garnia, subdélégué de cette résidence, qui a cessé ses fonctions.

Le nommé Bassana, fabricant de bouchons, chef d'un parti d'insurgés, s'est rendu à la Junquera, le premier septembre courant, et a exigé qu'il lui fût compté une somme de quarante fr. pour le prêt de son détachement, ce qui s'est effectué sans délai, et, chose remarquable, une partie en a été dépensée paisiblement dans un cabaret. Cependant les habitans de la Junquera s'étaient fortifiés dans leur bourg, au tems de la constitution, et avaient alors la prétention de résister, en cas d'attaque, à des corps entiers de l'armée de la foi qui combattaient pour la cause légitime.

Madrid, 50 août.

Le ministre des grâces et de justice vient d'adresser, à la date du 16 de ce mois, la circulaire suivante aux archevêques, évêques et chefs des ordres religieux.

« Le roi N. S. voit avec la plus profonde douleur que, malgré le contenu de sa circulaire du 8 avril dernier, tendant à ce que les *mécontents* qui ont arboré l'étendard de la rébellion dans plusieurs communes de la Catalogne, prissent garde de se laisser entraîner dans le crime par les perfides conseils des ennemis de la tranquillité publique, les bandes de factieux

» augmentent chaque jour, que la discorde fait des progrès, que
 » le sang espagnol coule et que la révolte est assez forte pour
 » fixer l'attention du gouvernement, et donner à l'univers un
 » scandale sans exemple, et aux foilleulaires de l'étranger le pré-
 » texte de calomnier le clergé espagnol, et de décréditer les
 » institutions sous lesquelles nous avons le bonheur de vivre.
 » S. M., persuadée de la prompte pacification de cette province,
 » espère que les évêques et les prélats des ordres religieux exci-
 » teront, avec le zèle qui leur est propre, leurs diocésains éga-
 » rés par l'erreur à rentrer dans le devoir et à regagner leurs
 » foyers. Qu'ils se présentent, s'il est nécessaire, au milieu de
 » leurs rangs, et leur fassent comprendre que la cause pour la-
 » quelle ils ont pris les armes, est la même que défendent les
 » ennemis de leur Dieu et de leur roi, les constitutionnels. S. M.
 » attend aussi du haut clergé, qu'il ne négligera rien pour assou-
 » pir l'esprit de révolte, et ramener la soumission envers les au-
 » torités légitimes. »
 (Journal de Toulouse.)

VARIÉTÉS. HISTOIRE

DE LA GARDE NATIONALE DE PARIS,

Depuis l'époque de sa fondation jusqu'à l'Ordonnance du 29
 avril 1827; par CH. COMTE (1).

On a dit et répété cent fois que l'histoire contemporaine ne peut être écrite avec bonne foi et impartialité. Les événements récents ont agi sur nos esprits avec plus ou moins d'empire; ils ont allumé nos passions, nous ont trouvés contraires ou favorables, et ces impressions, plus ou moins profondes, doivent nécessairement passer de nos ames dans nos écrits, et rester empreintes dans nos récits et nos jugemens. Ces objections sont puissantes sans doute, mais elles peuvent encore être faites à l'histoire écrite long-tems après les événements, et cette histoire sera de plus dénaturée par le merveilleux des traditions, l'oubli des faits importans et les mensonges intéressés des mémoires contemporains. L'écrivain, au contraire, qui se sent appelé à tracer l'histoire des tems voisins de son époque, peut consulter les témoins encore vivans, et se dépouiller des passions politiques qui l'agitèrent, pour ne plus écouter que la voix de la vérité. C'est ainsi que tous nos historiens, en parlant des premiers âges de la monarchie française, ne nous ont laissé que des romans qui paraissent bien ridicules aujourd'hui que des hommes pleins d'amour pour la vérité ont été la chercher dans les chroniques contemporaines; c'est ainsi encore que l'on ne saurait comparer les récits mensongers de Tite-Live, avec l'histoire si vraie et si admirable de Tacite.

Aussi les hommes courageux qui bravent la colère des passions pour faire entendre la vérité dans le récit de nos orages politiques, ont bien mérité de nous et de la postérité. Parmi ces historiens consciencieux, M. Comte, auteur de l'histoire de la Garde nationale, est venu prendre place.

L'histoire de la Garde nationale se trouve intimement liée à celle de notre révolution. Elle prit naissance à l'époque de ce grand mouvement des esprits; mais toujours elle se montra zélée à défendre les droits de tous, à maintenir la paix publique, à combattre le désordre et l'anarchie.

La garde nationale, après avoir sauvé la famille royale dans la journée du 6 octobre, eût prévenu l'insurrection du 20 juin, si elle n'en eût été empêchée par les intrigues de la municipalité; et enfin elle cessa d'exister à la fatale journée du 10 août, où son commandant Mandat fut assassiné par les scélérats qui avaient usurpé les pouvoirs municipaux, et qui plus tard l'anéantirent entièrement en organisant les sections armées, et en mettant les armes entre les mains des prolétaires soldés. Les Marat, les Robespierre, les Danton et tous leurs complices avaient compris qu'ils ne pourraient prolonger leur usurpation et leurs attentats en face d'une garde citoyenne.

« La garde nationale, dit M. Comte, était sortie du milieu de
 » l'insurrection pour la défense de la liberté, de l'ordre public
 » et des autorités reconnues ou établies par les représentans de
 » la nation; les sections armées, telles que les organisèrent les
 » conjurés qui usurpèrent l'autorité publique dans la nuit du 9
 » au 10 août, ne furent propres qu'à paralyser les efforts des bons
 » citoyens, à faciliter ou même à seconder les attentats de ceux
 » qui leur avaient donné des armes et une solde, et surtout à
 » opprimer la représentation nationale, à lui commander des dé-
 » crets ou des arrêts de mort. La garde nationale avait été infatigable pour veiller à la tranquillité publique; toujours elle avait
 » été fidèle à son poste; les sections armées n'agirent presque
 » jamais qu'en masse et pour seconder la tyrannie, jusqu'au mo-
 » ment où les conjurés du 10 août eurent été renversés par leurs
 » propres excès. »

Environ trois mois après le supplice de Robespierre et de cette atroce commune de Paris, la convention reorganisa la garde nationale. C'est alors que l'opinion publique se tourna contre une

révolution qui parut n'avoir produit que des désordres, des persécutions et des massacres. Les idées rétrogradèrent; les hommes modérés qui avaient désiré sincèrement la liberté, commencent à mettre en doute s'ils n'avaient pas formé un vœu insensé. La garde nationale se trouva aussi animée de ces mêmes sentimens; cependant elle défendit encore courageusement la convention dans les journées de prairial, et triompha des derniers efforts des terroristes; mais bientôt elle attaqua à son tour la représentation nationale, et fut vaincue dans la fameuse journée du 13 vendémiaire par un jeune général qui devait plus tard écraser tous les partis sous son sceptre d'airain.

Lorsqu'après la journée du 18 brumaire Bonaparte eut usurpé tous les pouvoirs, il se hâta de désorganiser la garde nationale, en décrétant qu'à l'avenir elle ne pourrait plus nommer ses officiers, et qu'elle ne serait réorganisée que selon son bon plaisir. C'est ainsi qu'elle fut rétablie en 1806 et en 1809 et 1814. Depuis cette époque, la garde nationale a rendu d'immenses services dont le souvenir n'est point encore effacé. Elle a mérité l'estime de l'Europe en armes qui couvrait la France, et elle a prévenu d'horribles catastrophes. Nous nous arrêtons ici dans l'analyse de l'excellent écrit de M. Comte. Nous ne lui ferons qu'un seul reproche, c'est de montrer une animosité un peu trop vive contre Bonaparte. Quels que soient les torts de cet homme extraordinaire, il fallait rendre justice à ses étonnantes facultés, et faire la part des circonstances et de la disposition des esprits qui réclamaient évidemment le retour d'un pouvoir fort et capable d'imposer silence aux factions. Du reste, l'histoire de la Garde nationale, résumé bien fait et impartial des événements si merveilleux de notre révolution, mérite le succès qu'elle a obtenu, et doit trouver une place dans toutes les bibliothèques.

AVIS.

ASSAUT D'ARMES

Donné par M. Mathieu Coulon, chevalier de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur, professeur de première classe de la ville de Paris; avec MM. les maîtres et amateurs de la ville et de la garnison.

Cet assaut aura lieu dimanche 16 septembre 1827, à une heure après-midi, dans la salle du café du Nord, aux Brotteaux.

M. Mathieu Coulon ne négligera rien pour rendre cet assaut digne des personnes qui voudront bien l'honorer de leur présence.

Nota. M. Coulon aura l'honneur de faire des armes avec M. Lafaugère, un des premiers maîtres de France.

On aura l'agrément d'entendre des jolis morceaux de symphonie exécutés par la musique du 51^me régiment.

Le prix d'entrée est de 2 fr. — Les sous-officiers et soldats paieront moitié.

Appartement composé de trois pièces au 5^me étage, ayant vue sur la place de la Préfecture, n° 12. — Grand arrière-magasin pouvant servir d'entrepôt, à louer de suite.

S'adresser à M. Hély, vitrier-peintre, au rez-de-chaussée.

On désire se démettre à un prix très-modéré d'un brevet de maître de poste sur la route de Paris à Lyon, à douze lieues de cette dernière ville.

Cette poste entretient vingt-deux chevaux; elle est rétribuée de cinq cents francs annuellement par la direction des postes, et chaque jour les droits de poste des diligences suspendues, le service de la maille-poste et des diligences de Notre-Dame-des-Victoires lui assurent un revenu de quarante francs. On joindra la vente des chevaux et harnais à la cession du brevet, et l'on donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser à M^e Cherblanc, notaire à Lyon, place St-Pierre.

MENAGERIE AUX BROTTÉAUX.

Le départ de la ménagerie ayant été retardé par les instances de plusieurs amateurs qui ont désiré jouir encore du tableau extraordinaire qu'offre cette belle collection d'animaux;

Mad. Tourniaire prévient le public que son départ définitif aura lieu le vingt de ce mois.

A VENDRE.

Deux berlines à neuf placées sur ressort, avec magasin, fabrique de M. Gauché, n'ayant servi que trois mois. S'adresser à M. Tourette, marchand de parapluies place du Plâtre.

VENTE JUDICIAIRE.

Le samedi quinze septembre courant, à deux heures après midi, il sera procédé sur la place Louis XVIII, marché aux chevaux, à Lyon, à la vente judiciaire à l'enchère et au comptant d'une voiture à quatre roues, dite carriole à la moderne, et d'une jument, avec tous ses harnais; le tout saisi au préjudice de sieur Benoit Faure, carrioleur et marchand de ch. bon, domicilié à Saint-Clair, commune de Caluire.
 TRIMONNIER fils.

BOURSE DE PARIS du 11 septembre 1827.

Négoiations au comptant	
Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22 mars 1827. — 101 f. 80 65	Actions de la banque 2000 f.
Rentes — 5 100. jouiss. du 22 déc.	Fonds étrangers.
72 f. 90 80	Rent de Naples, cert. Falc. 78 f. 75
Ann. à 4 p. 100.	Obl. de Naples, comp. Rothschild
Obl. de la v. de Paris.	en liv. sterl.
Quatre Canaux.	Rentes d'Esp. cert. franç.
Caisse hypothécaire	Emp. royal d'Esp. 1826.
	Emprunt d'Haïti.

(1) Un vol. in-8°, prix: 6 fr. A Paris, chez Sautet et Comp^s, libraires, place de la Bourse. A Lyon, chez les principaux libraires.

